

COMpte RENDU CMP BASSMS extraordinaire

19 janvier 2024

Présent : SUD, FO, CGT, CFDT

Axess

DGT (présidence)

Cette CMP extraordinaire, convoquée en urgence, devait n'avoir pour seul ordre du jour que la politique salariale et l'urgence sociale.

En dépit de ses engagements et fidèle à sa méthode, AXESS s'obstine pourtant dès le début de séance à vouloir lier la revalorisation du secteur à la construction de la convention collective unique en mettant en avant sa proposition d'accord envoyée mardi en fin de journée (à trois jours de la CMP) et qui reprend dans les grandes lignes l'accord ayant conduit à l'opposition majoritaire.

Les organisations syndicales (SUD, FO, CFDT) sont également porteuses ce jour de propositions d'accords.

La proposition de SUD reçoit le soutien de la CGT. Elle prévoit l'octroi des 238 euros à l'ensemble des salariés et des revalorisations salariales et le pose une nouvelle fois comme un préalable à l'entrée en négociations.

Après une première suspension de séances à l'initiative des organisations syndicales, il est décidé d'étudier les différentes propositions conjointement en procédant de manière thématique.

Campant sur ses positions AXESS continue d'expliquer que l'extension des 238 euros ne pourra se faire que lors de la mise en œuvre de la future convention collective. Les organisations syndicales constatent de plus, que les propositions d'AXESS sont en dessous des revalorisations obtenues par la fonction publique qu'elles sont pourtant censées transcrire dans notre secteur (Valeur du point, valorisation du travail de nuit, des jours fériés...).

Après une interruption de séance à son initiative, AXESS écourté brutalement les échanges sans étudier jusqu'au bout les propositions des OS et annonce mettre à signature sans aucunes modifications l'accord envoyé avant la séance (Avec délai fixé à mercredi midi !). AXESS explique inscrire sa proposition dans l'enveloppe accordée par les pouvoirs publiques et nous invite à nous adresser directement au ministère si cela ne nous convient pas.

Les organisations syndicales expriment leur colère et leur incompréhension. Dans ce contexte, SUD, FO et la CGT indiquent leur intention probable de construire une nouvelle opposition majoritaire après consultation de leurs instances. La CFDT exprime son doute d'être signataire du nouvel accord.

ODJ CMP BASSMS du 30/01/2024 :- Accord SMH- Gpe de travail sur santé/prévention au travail- Question de la petite enfance et perspective d'évolution salariale- Point CCUE- Politique salariale (SUD)- Extension du SEGUR (SUD)

La délégation du jour (en colère) : Karine, Xavier, Ramon, et Brahim

